

SÛRETÉ FERROVIAIRE

JUILLET / 2026



CSSCT extraordinaire du 2 juillet 2026

Risques Psycho-Sociaux : L'UNSA agit !

Le 2 juillet 2026 s'est tenue une réunion extraordinaire du CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Cette réunion a été convoquée suite au dépôt, le matin même, de trois droits d'alerte pour Danger Grave et Imminent par les élus UNSA-Ferroviaire.

Ces alertes concernent les Risques Psycho-Sociaux (RPS) et visent la situation de l'ensemble des personnels des Directions de Zone Nord, Est et Méditerranée.

Pourquoi vos élus UNSA-Ferroviaire ont-ils déposé ces droits d'alerte ?

Le dépôt de ces trois droits d'alerte n'est pas une action soudaine, mais l'aboutissement de nombreuses remontées et d'interventions préalables restées sans réponses et sans effets concrets sur le terrain.

Lors de la réunion, vos représentants UNSA-Ferroviaire ont expliqué que ces alertes ont été déclenchées par la perception d'une aggravation de la situation, faisant passer des "signaux faibles" à un "signal fort et criant". Les motifs, identiques pour les trois zones, décrivent une situation de danger caractérisée par :

- Une dégradation des conditions de travail et un climat professionnel détérioré.
- Des tensions récurrentes.
- Une charge de travail perçue comme excessive et une intensification du travail.
- Un impact significatif sur le bien-être des personnels.
- Un déséquilibre profond entre la vie professionnelle et la vie personnelle au détriment de cette dernière.

Nous avons souligné qu'il ne s'agissait pas d'une somme de problèmes individuels, mais bien d'un mal-être collectif et systémique. Les discussions ont mis en évidence plusieurs causes profondes :



Les réorganisations successives :

Les modifications des rythmes et horaires de travail, souvent menées avec un objectif de productivité, sont identifiées comme une source majeure de RPS, car elles ne prennent pas suffisamment en compte l'intégrité physique et psychologique des agents.

Un sentiment de déconnexion :

Un écart a été constaté entre les démarches et processus engagés par l'entreprise et la réalité vécue par les salariés. L'exemple d'une expertise menée en 2023 sur la DZ Med, dont les effets concrets ne sont toujours pas perçus sur le terrain en 2026.

Des problématiques concrètes et variées :

Les intervenants ont listé des exemples précis remontés par les agents : surcharge de travail (y compris pour l'encadrement), sous-effectifs sur certains sites, objectifs jugés irréalistes, difficultés à prendre ses congés, manque de reconnaissance, consignes contradictoires, déséquilibre vie privée/vie professionnelle ou encore des problèmes d'hygiène et de sécurité sur certains lieux de travail.

L'équilibre entre l'économique et l'humain :

Vos élus UNSA ont exprimé le sentiment que "la boussole de la direction de la sûreté, c'est la production", et que le point de friction où l'humain est mis en difficulté est désormais atteint.

Face à une situation qui, selon l'UNSA-Ferroviaire, continue de se dégrader, le droit d'alerte a été utilisé comme le dernier recours pour obtenir des actions concrètes et efficaces.

Quelles ont été les réponses de la Direction ?

Pour chaque droit d'alerte, la Direction a présenté les mesures mises en place lors des enquêtes immédiates menées le jour même. Ces mesures s'inscrivent dans une démarche plus large de traitement des RPS (démarche EVRPS).

Pour les DZ concernées, les actions engagées ou prévues sont similaires :

- Envoi de questionnaires aux agents des sites identifiés.
- Mise en place de groupes de travail et de "focus groupe" sur la base du volontariat.
- Intervention d'un cabinet externe (Qualisocial) pour mener des entretiens et aider à la construction de plans d'action.
- Organisation de comités de pilotage pour restituer les préconisations et finaliser les plans d'action avec les managers et les Représentants de Proximité (RPX).

La Présidente a reconnu la responsabilité de l'employeur sur ce sujet et a présenté ces actions comme une "démarche renforcée" et de "temps long", visant à construire des solutions adaptées. Elle a également insisté sur la volonté de trouver un point d'équilibre entre les enjeux économiques et les enjeux humains, notamment en travaillant sur des leviers comme la reconnaissance, l'autonomie et le soutien social.

Face à une situation qui, selon nous, continue de se dégrader, le droit d'alerte a été utilisé comme le dernier recours pour obtenir des actions concrètes et efficaces.



Un constat de désaccord et la saisine de l'inspection du travail

À l'issue des présentations et des échanges pour chaque zone, il a été demandé aux membres du CSSCT de se prononcer sur la levée des droits d'alerte.

Pour chacune des trois alertes (DZ Nord, DZ Est et DZ Méditerranée), les représentants du personnel ont estimé que les mesures proposées par la Direction n'étaient pas de nature à faire cesser le danger grave et imminent.

Un "constat de désaccord" a donc été acté pour chaque situation.

En conséquence, conformément à la réglementation, la Direction va transmettre immédiatement les dossiers (droits d'alerte et procès-verbaux de désaccord) à l'inspecteur du travail, qui est désormais saisi du sujet.



POUR L'UNSA !

L'UNSA-Ferroviaire prend acte de la reconnaissance par la Direction de sa responsabilité et de sa volonté affichée d'agir. Le dialogue, même dans un contexte tendu, reste pour nous essentiel.

Cependant, nous partageons le constat d'un décalage profond entre les processus décrits et la souffrance réelle sur le terrain. Les démarches engagées, bien que conformes aux obligations réglementaires, ne semblent pas encore produire les effets concrets et rapides qu'exige une situation qualifiée de "danger grave et imminent".

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la santé et la sécurité des salariés ne sont pas négociables. Les objectifs de performance économique ne peuvent durablement être atteints au détriment du bien-être des agents qui assurent la production au quotidien. Un véritable équilibre doit être trouvé.

Le maintien des droits d'alerte et la saisine de l'inspection du travail marquent une étape importante. Nous resterons particulièrement vigilants et exigeants sur les suites qui seront données. Nous participerons activement à toutes les instances de dialogue, comme le "COFIL national" annoncé par la Direction, mais nous rappellerons sans cesse que seules des actions concrètes, mesurables et ayant un impact visible sur les conditions de travail des salariés pourront apporter une solution durable.

L'UNSA-Ferroviaire continuera de porter votre voix et de défendre sans relâche votre santé et vos conditions de travail. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants pour toute question ou information.